

Rotary

Districts de France



ESPOIR
en tête

DELEGUES DE DISTRICT

Coordinateur de l'action dans leur district

Rotary

Districts de France



**ESPOIR
en tête**

Rôle des délégués de DISTRICT

1. FORMATION

2. CONVENTIONS

3. CONTREMARQUES

4. FACTURES

5. DEFISCALISATION

Rotary
Districts de France



ESPOIR
en tête

1 – FORMATION

- **Organiser autant que possible une réunion de formation inter-club, par département avec l'ADG.**
- **Projeter les supports PPT mis à disposition lors des réunions**
- **Participer si possible aux évènements de districts (Conférence, Assemblée, SFPE...)**

Journée nationale ESPOIR EN TÊTE 2022 du Rotary
Convention pour l'organisation d'une séance de cinéma privée au profit de la recherche sur le cerveau.
(à remplir en 2 exemplaires, de préférence sur ordinateur ou en caractères d'imprimerie)

<p>Le Cinéma</p> <p>Salle de projection (nom commercial) Exemple : Cinéma Le Club</p> <p>_____</p> <p>adresse physique de la salle (n° et voie)</p> <p>_____</p> <p>CP _____ Ville _____</p> <p>Séance le _____ à _____ h _____</p> <p>Salle réservée _____ Capacité (sièges) _____</p> <p>Contact pour la salle</p> <p>M./Mme _____</p> <p>Mail _____</p> <p>Téléphone _____</p> <p>Exploitant de la salle (si différent)</p> <p>M./Mme/Sté _____</p> <p>Mail _____</p> <p>Téléphone _____</p>		<p>Rotary – Espoir en tête</p> <p>Club organisateur (représentant Espoir en Tête)</p> <p>_____</p> <p>Coordonnées du Rotarien (représentant le club organisateur)</p> <p>M./Mme _____</p> <p>Mail _____</p> <p>Téléphone _____</p> <p>Clubs associés</p> <p>_____</p> <p>Prix du ticket CNC (TTC) (prix négocié entre 5 et 7 €)</p> <p>_____ €</p> <p>(Aucun minimum de place n'est admis)</p>	
---	--	---	--

Facturation et paiement

La facture établie au nom de l'Association Espoir en tête, sera récupérée, juste après la séance, par le Rotarien représentant le club organisateur, elle sera accompagnée du bordereau de recette CNC officiel et le tout adressé après approbation et visa au délégué du district. La facture comportera uniquement le nombre de contremarques présenté à l'entrée de la salle multiplié par le prix TTC convenu. Il ne sera admis aucun minimum d'occupation de salle, aucun frais de réservation ou gestion de salle, aucune décomposition du prix convenu, ni aucun supplément d'aucune sorte.

Si l'exploitant de la salle accepte la vente de contremarques à ses guichets, il devra en reverser le montant intégral au club Rotary organisateur. La facture sera obligatoirement établie à l'ordre de Association Espoir en tête.

La facture « approuvée » sera transmise par le Rotarien représentant le club organisateur au délégué de son district. Le paiement sera effectué exclusivement par virement bancaire par l'Association Espoir en tête à l'identifiant désigné sur le RIB.

Aucun paiement de la facture cinéma ne pourra être effectué par le club signataire de la convention

Objet de la convention

La présente convention lie les parties qui s'engagent à son exécution. Elle sera établie en 2 exemplaires pour chacune d'elles. Une copie sera adressée par le représentant du club Rotary organisateur au délégué Espoir en tête du District dont il dépend.

Un RIB de l'exploitant sera fourni avec la facture.

Difficultés d'application

En cas de problème quant à l'exécution de la présente convention, problème de facturation et règlement, problème d'organisation de la séance, relations avec le distributeur du film (aucun contact direct n'est autorisé avec ce dernier) ; toutes difficultés seront soumises au délégué du district du club organisateur, dont le nom et les coordonnées sont indiqués sur le présent document.

Fait le : _____

Le cinéma (signature et cachet commercial)

IMPERATIF

Convention à adresser au délégué de district ci-dessous :

Délégué du District 1700
Jean-Pierre Remazeilles
33, chemin de Leuze 81000 Albi
j-prema@wanadoo.fr

Facture à envoyer à l'adresse du délégué de district

ci-dessus : **Après visa du représentant du club et avoir joint le bordereau CNC**

Libellé de la facture :
Association ESPOIR EN TÊTE

Le Représentant du club Rotary (signature)

Rotary
Districts de France



ESPOIR
en tête

Conditions générales complétant les conditions particulières de la page 1.

Espoir en Tête a pour objectif d'assurer la coordination, l'organisation et la promotion d'opérations destinées à combiner une action caritative à une opération événementielle nationale, organisées périodiquement par les clubs Rotary de France.

L'action caritative consiste à soutenir la recherche sur le cerveau, le système nerveux et leurs pathologies en reversant à la Fédération pour la Recherche sur le Cerveau (FRC) les bénéfices résultant des séances de cinéma exceptionnelles qu'Espoir en Tête organise à travers toute la France sous la forme d'avant-premières privées d'un film commercial qu'elle choisit chaque année en partenariat avec un distributeur.

Espoir en Tête se charge de négocier avec ce distributeur le long métrage qui sera projeté en séance privée - ci-après dénommée « la Séance » - dans les salles participant à l'opération. La projection du film est proposée à l'exploitant de la salle dans les conditions en usage entre la distribution et l'exploitation cinématographique.

L'exploitant de la salle s'engage à se faire livrer la copie numérique du film choisi et à régler les sommes dues au distributeur dans les conditions en usage dans la profession.

La projection du film sera précédée de la projection d'un ou de deux court-métrages de quelques minutes, ou autres documents audiovisuels, présentant les actions du Rotary (obligatoire). Elle pourra être précédée ou suivie éventuellement d'une réception.

L'accès à cette Séance n'est possible que sur présentation de contremarques revendues par les clubs Rotary à toute personne ou collectivité de leur choix et à leurs amis. La différence entre le prix du billet de cinéma et le montant de la contremarque est destinée à être intégralement versée à la Fédération pour la Recherche sur le Cerveau.

Article 1 : choix du film.

Le film objet de la Séance Espoir en Tête de l'année 2022 est : **« La Guerre des Luttes »**

Article 2 : date des projections de l'année 2022 : du 7 au 13 novembre 2022

Les Projections 2022 auront lieu aux dates prévues aux conditions particulières.

Article 3 : réservation de la salle.

L'exploitant de la salle s'engage à réserver la salle ci-dessus prévue aux conditions particulières, et de la capacité convenue, à l'usage exclusif de la Séance Espoir en Tête pour toute sa durée. Toute exigence d'un minimum de remplissage est interdite ainsi que toute facturation supplémentaire, ou décomposition du prix convenu. Espoir en Tête, ou le club Rotary qui la représente, s'efforcera de faire connaître à l'exploitant de la salle le nombre de contremarques vendues cinq jours avant la Séance. Dans l'éventualité où le nombre de participants attendus à la Séance serait supérieur à la capacité de la salle initialement retenue, l'exploitant de la salle s'engage à mettre à disposition une salle de capacité adéquate (et ainsi est optionnel, en fonction de la négociation préalable entre l'exploitant de la salle et le club Rotary local représentant Espoir en Tête). L'exploitant de la salle ne sera pas tenu pour responsable si le nombre de contremarques vendues excède en définitive la capacité de la salle initialement retenue.

Article 4 : accès à la salle.

Seules les personnes en possession d'une contremarque vendue par Espoir en Tête ou les clubs Rotary, auront accès à la Séance.

Article 5 : prix du billet.

Espoir en Tête offre des contremarques d'un montant de 15 € que les clubs Rotary vendent à toute personne ou collectivité de leur choix. Chaque contremarque sera remise à l'entrée du cinéma par chaque spectateur entrant et donnera lieu à l'émission d'un billet du montant convenu aux conditions particulières.

Il est rappelé que le prix du billet CNC n'est négociable qu'entre 5 € et 7 € et qu'aucune négociation ne sera admise au dessous de 5 € ni au dessus de 7 €

Il pourra éventuellement être convenu que des contremarques de 15 € seront vendues aux guichets du cinéma, soit dans les jours qui précèdent la projection, soit au moment de la Séance bien entendu dans la limite des places disponibles. Dans ce cas, l'exploitant de la salle reversera au club Rotary représentant Espoir en Tête la totalité du prix des contremarques ainsi vendues et facturera la totalité des entrées au prix convenu page 1 de la présente convention, et ce, sans établir de compensation pour cette vente aux guichets.

Article 6 : déroulement de la Séance.

Accueil des participants.

L'exploitant de la salle s'engage à fournir, dans la mesure du possible, les moyens matériels permettant une animation autour des projections (scène, microphone, etc.)

L'exploitant de la salle s'engage à projeter :

- le ou les court-métrages ou autres documents audiovisuels présentant les actions du Rotary, et éventuellement ceux de la FRC, dont les copies numériques lui seront adressées en même temps que celles du film principal.

- le carton de présentation de l'action, envoyé avec le film par le distributeur.

Ces projections se feront sous le contrôle du Rotarien représentant le club organisateur, qui s'assurera de l'exécution de l'engagement, sauf impossibilité technique liée au format des projections à visionner, et au matériel utilisé dans le cinéma.

Article 7 : prestation annexe donnant lieu à une facturation supplémentaire.

Une convention particulière entre l'exploitant de la salle et le club Rotary local peut être conclue afin de déterminer les modalités d'organisation et de facturation de prestations supplémentaires (organisation d'un cocktail avec éventuellement location d'une salle supplémentaire, etc.). Cette éventuelle facturation ne pourra, en aucun cas, être établie au nom de l'Association Espoir en Tête mais uniquement au nom du Club Rotary.

Article 8 : facturation.

Après la Séance, l'exploitant de la salle émettra une facture obligatoirement accompagnée du bordereau de recettes CNC officiel et du RIB (IBAN + BIC) et l'adressera au Rotarien représentant le club organisateur pour approbation et visa par ses soins.

La facture comportera uniquement le nombre de contremarques présentées à l'entrée de la salle correspondant au nombre de places effectivement occupées multiplié par le prix TTC convenu. Il ne sera admis aucun minimum d'occupation de salle, aucun frais de réservation ou gestion de salle, aucune décomposition du prix convenu, ni aucun supplément d'aucune sorte.

La facture sera récupérée par le responsable Rotarien représentant le club organisateur juste après la séance. Elle sera transmise dans les meilleurs délais au délégué de District qui se chargera de faire parvenir la facture et le bordereau de recettes à l'Association Espoir en Tête qui s'engage à la régler dans les 30 jours à compter de sa réception par le Trésorier national.

La facture sera obligatoirement établie à l'ordre de l'Association Espoir en Tête et envoyée au délégué du district dont l'adresse figure sur la première page. Le paiement sera effectué exclusivement par virement bancaire par l'Association Espoir en Tête à l'identifiant désigné sur le RIB. Aucun paiement ne pourra être effectué par le club signataire de la convention.

Article 9 : domicile élu.

Pour toutes questions relatives à l'application des présentes, les parties désignent domicile au siège de gestion de l'Association Espoir en Tête, 33 Chemin de Leuze - 81000 ALBI.



Demande de « Reçu de don » - 2022
par contremarque vendue aux particuliers

Achat minimal de 5 contremarques particuliers (75 € minimum)
obligatoirement par chèque joint (ou virement) à l'ordre de Espoir en tête

Circuit de la demande et du chèque : demandeur → responsable Espoir en tête du club → délégué Espoir en tête du district → Président (JPR) → Cerfa
(IBAN : FR76 3000 3001 0000 0372 6820 414 - BIC SOGEFRPP)

District club

Prénom et nom

Adresse : numéro voie

CP Ville

E-mail

Cette demande est à adresser, complétée, au Délégué de District →

Délégué du District 1700
Jean-Pierre Remazeilles
33, chemin de Leuze
81000 Albi
j-prema@wanadoo.fr

(de préférence remplie à l'ordinateur - sinon caractères d'imprimerie)
en cas de virement, merci de bien mentionner le nom de la banque et la date du virement et le motif du virement

Dispositions fiscales particuliers :

En application des dispositions de l'article 200 du Code Général des Impôts, ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements effectués par les contribuables domiciliés en France, au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropiques, éducatif, scientifiques.

Emplacement de la copie du chèque

Sauf en cas de virement

(IBAN : FR76 3000 3001 0000 0372 6820 414 - BIC SOGEFRPP)

Nom de la Banque

Nom du tiré

Montant du virement

Date de virement



ESPOIR
en tête



Demande de « Reçu de don » - 2022
par contremarque vendue aux entreprises

Achat minimal de 10 contremarques entreprises (150 € minimum)
obligatoirement par chèque joint (ou virement) à l'ordre de Espoir en tête

Circuit de la demande et du chèque : demandeur → responsable Espoir en tête du club → délégué Espoir en tête du district → Président (JPR) → Cerfa
(IBAN : FR76 3000 3001 0000 0372 6820 414 - BIC SOGEFRPP)

District club

Prénom et nom

Raison sociale

Adresse : numéro voie

CP Ville

E-mail

Cette demande est à adresser, complétée, au Délégué de District →

Délégué du District 1700
Jean-Pierre Remazeilles
33, chemin de Leuze
81000 Albi
j-prema@wanadoo.fr

(de préférence remplie à l'ordinateur - sinon caractères d'imprimerie)
en cas de virement, merci de bien mentionner le nom de la banque et la date du virement

Dispositions fiscales Entreprises :

En application des dispositions de l'article 238bis du Code Général des Impôts, les entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC), des bénéfices non commerciaux (BNC) ou des bénéfices agricoles (BA) peuvent bénéficier d'une réduction de celui-ci à hauteur de 60% du don par billet acheté, dans la limite de 500 de leur chiffre d'affaires. Elles doivent relever d'un régime réel d'imposition. Par ailleurs, elles peuvent aussi comptabiliser en charges le prix de la place lorsque celle-ci est offerte en cadeau (clients, personnel, etc.)

Emplacement de la copie du chèque

Sauf en cas de virement

(IBAN : FR76 3000 3001 0000 0372 6820 414 - BIC SOGEFRPP)

Nom de la Banque

Nom du tiré

Montant du virement

Date de virement

Défiscalisation
Remplir également à
l'ordinateur
Si chèque Photocopie
de celui-ci à joindre
dans le cadre du bas
Virement a remplir par
club ou demandeur

TABLEAU DEFISC

Rotary



ESPOIR en tête

District	Club vendeur	Civ	Prénom	Nom	Type de pers morale	Raison sociale	Bât résid Zi	N° et libellé de la voie	BP Lieu-dit	Code postal	Ville	E-mail	Banque	Montant total versement	Montant places	Montant don	chèque n°	sur
	1700 PERPIGNAN AGLY	Monsieur	Yves	GOTTELAND				26 RUE CONCORDE		66170 MILLAS		yves.gotteland@sfr.fr	CREDIT AGRICOLE	75	35	40	9895833	
	LA GRANDE MOTTE	Monsieur	Benjamin	AGNES			FONTAINE DE TIVOLI	270 AVENUE LEONARD DE VINCI		34970 LATTES			BNP CREDIT AGRICOLE	75	35	40	3289464	
	1700 LANNEMEZAN	Monsieur	Gerard	AGUT				CHEMIN DU CAP DE BOUSQUET		65300 UGLAS		gerard.agut@orange.fr	BNP PARIBAS	150	70 €	80 €	5439214	
	1700 MAZAMET	Monsieur	Bernard	ALQUIER				17 RUE DES ECOLES		81200 AUSSILLON		bernardalquier@gmail.com		75	35	40	7266943	
	1700 CARMAUX	MADAME	Annie	ARCIZET				ROUTE DE JUSSENS les sablous		81150 CASTELNAU DE LEVIS			SOCIETE GENERALE	75	35	40	1598	
	1701 TOULOUSE	Monsieur	Christian	ARNAUD				5 RUE VONCENT AURIOL		31140 SAINT ALBAN		achristian@sfr.fr	SOCIETE GENERALE	75	35	40	942	
	1700 TOULOUSE OUEST	Madame	Valerie	ASSOULINE				82 CHEMIN DE BESSAYRE		31240 SAINT JEAN			BPE	75	35	40	5710105	
	PERPIGNAN RUSCINO	Madame	Fabienne	ASTOR				12 RUE SAINT FRANCOIS DE PAULE		66140 ROUSSILLON	CANET EN	castany-astorfabienne@orange.fr	BANQUE COURTOIS	150	70	80	1000085	
	1700 MAZAMET	Monsieur	Jean Pierre	AUBANTON				8 CHEMIN DU PAYS BAS		81660 ARN	BOUT DU PONT DE L	jaubanton@gmail.com	LCL	75	35	40	7136116	
	1700 MONTPELLIER	Monsieur	Pierre	AUTEROCHE				4 RUE DU GENERAL RENE		34000 MONTPELLIER		p.auteroche@wanadoo.fr	SOCIETE GENERALE	75	35	40	495	
	LA GRANDE MOTTE	Monsieur	Alain	AVRIAL				328 ALLEE DE L OREE DU GOLF		34280 LA GRANDE MOTTE			BNP PARIBAS	75	35	40	7550904	
	1700 PERPIGNAN AGLY	Mosieur	Georges	BAERTS				CHEMIN DE LA VARNEDE		66750 ST CYPRIEN		georges.baert@FREE.FR	BNP	75	35	40	7321725	
	MONTPELLIER MAGUELONNE	Monsieur	Patrick	BAILLE				19 RUE DE L OPALE		341710 LE LEZ	CASTELNAU	patrickbaille34@gmail.com	LCL	75	35	40	5168691	
	LECTOURE FLEURANCE	Monsieur	Xavier	BALLENGHIEN				LIEU DIT LA PATTE D OIE		32340 FLAMARENS			CREDIT AGRICOLE	75	35	40	6905138	
	1700 BALMA	Monsieur	Philippe	BANCO				9 LES JARDINS DU CHÂTEAU		31180 ROUFFIAC TOLOSAN			BANQUE POPULAIRE SG	660	308	352	292	
	1700 MONTPELLIER	Monsieur	Bertrand	BARANOVSKY				31 Bd SARRAIL		34000 MONTPELLIER			BNP PARIBAS	150	70	80	1190	
	1700 TOULOUSE OUEST	Monsieur	Jean	BARRES				5 RUE DES POTIERS		31000 TOULOUSE				75	35	40	5424842	
	PERPIGNAN RUSCINO	Monsieur	Frederic	BELMAS				MAS ALART		66280 SALEILLES			CREDIT AGRICOLE	150	70	80	4052584	
	CARCASSONNE Bastide	Monsieur	Christian	BELONDRRADE				90 RUE BARBACANE		11000 CARCASSONNE			CREDIT MUTUEL	150	70	80	3165224	



LES ROTARIENS VOUS INVITENT
AUX AVANT-PREMIÈRES DU 7 AU 13 NOVEMBRE 2022

la GUERRE des LULUS

UN FILM DE
YANN SAMUELL

D'APRÈS LES BANDES DESSINÉES DE RÉGIS HAUTIÈRE ET HARDOC
PARUES AUX ÉDITIONS CASTERMAN



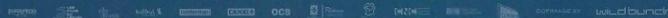
À l'aube de la Première Guerre mondiale, dans un village de Picardie, quatre orphelins forment la bande des Lulus. ... Lorsque l'Abbaye de Valencourt est évacuée en urgence, les Lulus manquent à l'appel. Oubliés derrière la ligne de front ennemie, les voilà livrés à eux-mêmes en plein conflit.

ISABELLE DIDIER FRANÇOIS ALEX AHMED LUC EMMANUELLE
CARRÉ BOURDON DAMIENS LUTZ SYLLA SHILTZ GRÖNVOLD

TOM CASTAING SOLAL DEVEY LÉONARD FAUQUET-VAN OVERBEKE MATHYS GROS PALOMA LEBEAUT LOUP PINARD ETIENNE VALENTI

AU CINÉMA LE 18 JANVIER 2023

www.espoir-en-tete.org



**projections du 6 au 15
NOVEMBRE 2022**



3 - CONTREMARQUES

- Commander les contremarques et supports, auprès du délégué national dès qu'il vous sollicitera
- Distribuer aux clubs à réception d'un bon de commande et d'un chèque de caution libellé à l'ordre d'AETT.
- Tenir à jour un fichier récapitulatif répertoriant les clubs, les salles, le nombre de contremarques placées et le montant du chèque de caution
- Les chèques définitifs seront à déposer par le délégué de district sur le compte d'AETT avec indication du district
- Les virements doivent également indiquer à quoi et à qui ils correspondent

Saison 17



Envoyer à :

Monsieur Jean-Pierre Remazeillhes
33 chemin de leuze
81000 Albi
j-prema@wanadoo.fr

Commande de contremarques district 1700 - Saison 17

Date : _____
Rotary Club : _____
Demandeur :
Nom : _____
Prénom : _____
tél. mobile : _____
email : _____
Adresse de livraison :
rue : _____
CP : _____ Ville : _____

Quantité de contremarques (multiple de 10) : _____ x 15 € = montant total : _____

joindre un chèque à l'ordre de « Espoir en tête »

Banque : _____ n° chèque : _____

*J'ai bien noté que ce chèque serait débité au plus tôt le 2021
ou serait retourné au club en échange :*

- des contremarques invendues en retour,
- d'un chèque de régularisation du montant des contremarques effectivement vendues
- et des chèques avec demandes de « Reçu de don ».

Je commande également :
Flyers
Affiches A4
Affiches 600X800
Affiches Atribus 1200x1760

Rotary
Districts de France



ESPOIR
en tête

**PRECISER Que
toutes
contremarques
invendues doivent
être renvoyées**



4 – FACTURES

- La facture est obligatoirement libellée à l'ordre d'Espoir en tête figurant sur la convention.
- La facture est conforme aux spécifications de la convention (tarif..)
- Elle est visée obligatoirement par le délégué de club qui vérifie le tarif négocié et le nombre d'entrées. **à FAIRE le JOUR DE LA PROJECTION**
- La facture est adressée ensuite au Trésorier accompagnée obligatoirement du bordereau CNC et du rib si il y a lieu



5 – DEFISCALISATION

- les demandes de défiscalisations (formulaire spécifique), accompagnées des chèques correspondant à l'ordre d'AEET doivent être envoyées à JP REMAZEILHES (chargé des défisc)
- Scanner ces demandes avec le chèque positionné à l'endroit dédié.
- Envoyer le scan à JP REMAZEILHES (chargé des défisc) avec le Tableau récapitulatif qu'il vous aura fourni.
- Remettre en banque les chèques à l'aide du Carnet de remise fourni par J P REMAZEILHES.

Rotary
Districts de France



**ESPOIR
en tête**

1 - DEFISCALISATION

11 - principes fiscaux

Entreprises :

Réduction d'impôt à hauteur de 60 % du don de 8 € dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires.

Comptabilisation en charges des 7 € du prix de la place lorsque celle-ci est offerte en cadeau (clients, personnel, etc.).

Particuliers :

Réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du don de 8 € dans la limite de 20 % du revenu imposable

Club	vendeur	Civ	Prénom	Nom	ENTR	Raison sociale	Esc étage	appart	ZI	N° et libellé de la voie	BPLieu-dit	CP	Ville	E-mail	Banque	Montant	tr places	don	chèque n°	Date chèque	vire
1700 CARMAUX					E	SAS BOUDRET				4 AVENUE DE ROSIERES		81400	CARMAUX		CRDEIT AGI	300	140 €	160 €	3274900	24/01/2020	
1700 PRADES					E	SARL PRADES DRIVE				19 ESPACE MEDITERRANEE		66000	PERPIGNAN		CREDIT AGI	300	140 €	160 €	9954962	20/01/2020	
1700 CARMAUX	Monsieur	Patrick		POUSSOLES	E	SAS POUSSOLES PATRICK				6 ROUTE DE FAUCH		81000	ALBI		BANQUE PC	150	70 €	80 €	29	14/01/2020	
1700 MONTAUBAN					E	ALIZE EXPERT COMPTABLE				40 AVENUE GAMBETT. BP 443		82004	MONTAUBAN	jean-claude.tje	CAISSE D EF	300	140 €	160 €	657905	28/01/2020	
1700 MONTPELLIER RABELAIS					E	L AGENCE COLLECTION VOYAGE				80 PLACE GEORGES FRECHE		34070	MONTPELLIER	patou@collect	CAISSE D EF	75	35 €	40 €	839	05/01/2020	
1700 LA GRANDE MOTTE					E	SARL PARADISO ODYSSEA				76 RUE FREDERIC MISTRAL		34280	LA GRANDE M	helene@agen	SOCIETE M	150	70 €	80 €	7000693	15/01/2020	10/01/2020
1700 SAINT CYPRIEN CC Madame	Sabine			MONTERRAT	E	FORMATION PLUS MEDITERRANEE				32 BOULEVARD JEAN BOURRAT		66000	PERPIGNAN	sabine@form	BANQUE PC	150	70 €	80 €			09/10/2020
1700 SAINT CYPRIEN CC Madame	Laetitia			ETCHEVERLEPO	E	SARL LE GESTION PRIVEE				7 RUE ERIC ROHMER		66000	PERPIGNAN	laetitia.atchev	CREDIT AGI	150	70 €	80 €	850651	06/01/2020	
1700 SAINT CYPRIEN COTE RADIEUSE					E	HORIZON S CONSEIL				133 AVENUE ALFRED KASTLER		66100	PERPIGNAN	scolle@horiz	BANQUE PC	150	70 €	80 €			07/01/2020
1700 SAINT CYPRIEN CC Monsieur	Eric			PIFARRE	E	SARL JOFYA CUISINELLA				18 AVENUE AMPRER MAS GUERIDO		66330	CABESTANY	christelle@loo	CREDIT AGI	450	210 €	240 €			07/01/2020
1700 SAINT CYPRIEN CC Monsieur	Eric			PIFARRE	E	SARL CBS SCHMIDT				9 RUE BECQUEREL MAS GUERIDO		66330	CABESTANY	christelle@loo	CREDIT AGI	450	210 €	240 €			10/01/2020
1700 MONTPELLIER MAGUELONNE					E	SARL CABINET EMMANUEL CARREIRA				30AVENUE MAURICE PLANES		34070	MONTPELLIER	emmanuel@c	BANQUE PC	330	154 €	176 €			
1700 CARMAUX	Monsieur	Nicolas		BARDY	E	EIRL NICOLA NARDY				24 RUE ALBERT THOMAS		81400	CARMAUX		BANQUE PC	150	70 €	80 €	13	16/01/2020	
1700 COMMINGES	Monsieur	Jean		ADOLLE	E	ADOUÉ INVESTISSEMENT				1 B RUE DU GENERAL LAPENE		31800	SAINTE GAUDEN	adoue.lean@v	CAISSE D EF	150	70 €	80 €	5294	23/01/2020	
1700 CARMAUX					E	FLEURANCE NATURE				ROUTE DE LECTOURE BP 30546		32505	FLEURANCE CEDEX		BANQUE PC	270	126 €	144 €	80	28/01/2020	
1700 PERPIGNAN ARCH Monsieur	Jean Pierre			RAYNAUD	E	SELAS RAYNAUD FALANDRY CODOGNES				35 BOULEVARD SAINT ASSISCLE		66028	PERPIGNAN CE	jp.raynaud@re	BANQUE PC	210	98 €	112 €	882	29/01/2020	
1700 PERPIGNAN AGLY					E	SARL SUD OUEST PATRIMOINE				4 BOULEVAED ANATOLE France		66000	PERPIGNAN		CREDIT AGI	150	70 €	80 €	6029637	19/01/2020	
1700 COMMINGES	Monsieur	Fabrice		JOSSET	E	SARL AUTOUR DU BOIS INTERIEUR				RN 125 QUARTIER CAMAROUX		31510	LABROQUERE	autourdubois3	CREDIT MU	300	140 €	160 €	5102796	31/01/2020	
1700 CAUSSADE					E	PHARMACIE LE GRAND LAURENTIES				8 BOULEVARD DIDIER REY		82300	CAUSSADE	phicentre@val	LCL	210	98 €	112 €	4915557	27/01/2020	
1700 CAUSSADE					E	LES VOYAGES DU BAS QUERCY				59 AVENUE EDOUARD HERRIOT		82300	CAUSSADE	regis-vba@ora	BANQUE PC	150	70 €	80 €	335987	29/01/2020	

Rotary

Districts de France



ESPOIR
en tête

DEFISCALISATION

12 - Textes réglementaires

Entreprises :

En application des dispositions de l'article 238 bis du Code général des impôts, les entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC), des bénéfices non commerciaux (BNC) ou des bénéfices agricoles (BA) peuvent bénéficier d'une réduction de celui-ci à hauteur de 60 % du don de 8 € dans la limite de 5 ‰ de leur chiffre d'affaires. Elles doivent relever d'un régime réel d'imposition.

Par ailleurs, elles peuvent aussi comptabiliser en charges les 7 € du prix de la place lorsque celle-ci est offerte en cadeau (clients, personnel, etc.).

Particuliers :

En application des dispositions de l'article 200 du Code général des impôts, ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements (...) effectués par les contribuables domiciliés en France (...) au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique (...).

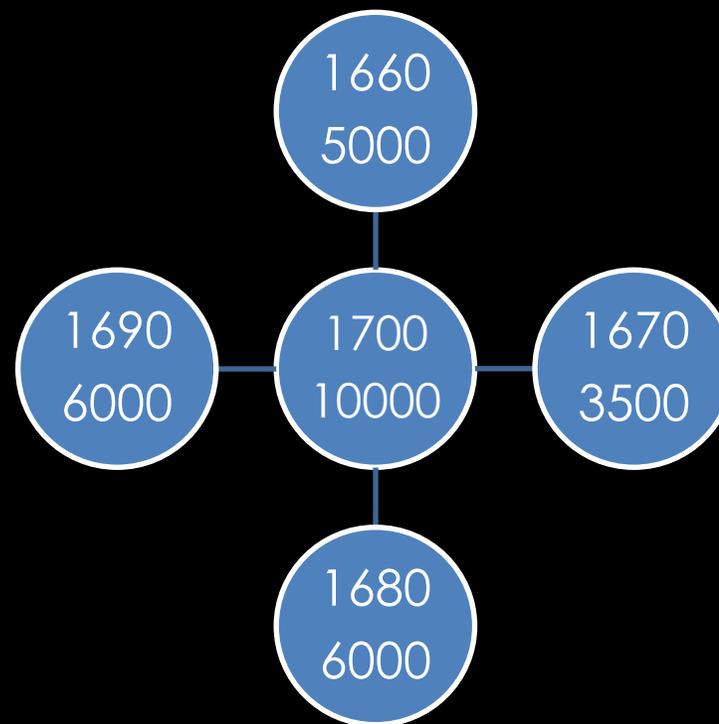
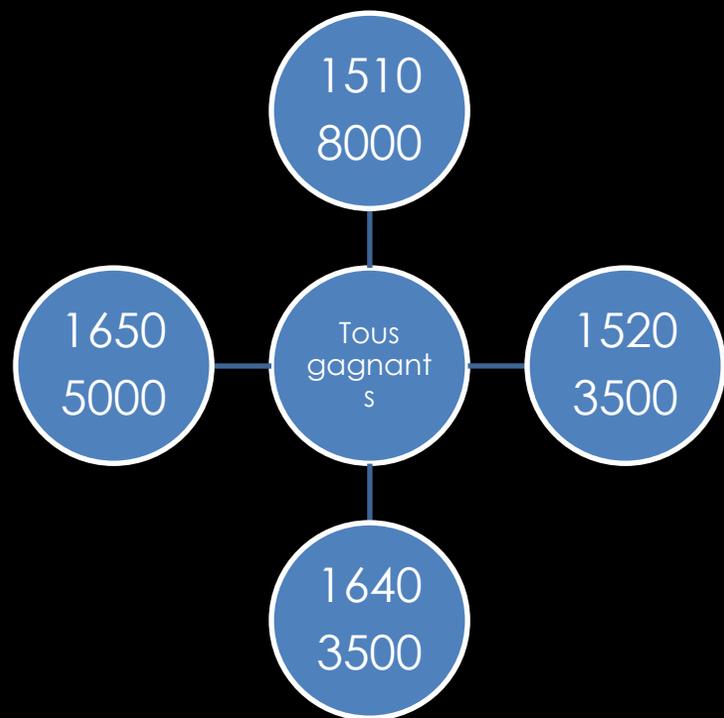
CHALLENGE SAISON 18

Rotary

Districts de France



ESPOIR
en tête



CHALLENGE SAISON 18

Rotary

Districts de France



ESPOIR
en tête

1710
6000

1720
6500

1730
5500

1740
5000

1750
5500

1760
5000

1770
4500

1780
4000

1790
4000

Rotary
Districts de France



**ESPOIR
en tête**

Liens utiles

www.espoir-en-tete.org

www.rotary.org

Olivier RAMARD TRESORIER or.ramard@wanadoo.fr 06 63 33 82 42

Jean Pierre REMAZEILHES President Defiscalisation j-prema@wanadoo.fr 06 10 49 47 00

Marianne FRAENKEL liaison avec le Distributeur marianne.fraenkel@gmail.com